NORME INTERNATIONALE

ISO 18104

Deuxième édition
2014-02-01

Informatique de santé — Structures catégorielles destinées à la représentation des diagnostics infirmiers et des actions infirmières dans les systèmes terminologiques

Health informatics — Categorial structures for representation of nursing diagnoses and nursing actions in terminological systems

Numéro de référence
ISO 18104:2014(F)

© ISO 2014



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **iv**
Introduction ..... **v**
1 Domaine d'application **1**
2 Références normatives **2**
3 Termes et définitions **2**
3.1 Généralités 3
3.2 Catégories d'entités de soins de santé relatives aux diagnostics infirmiers 4
3.3 Liste des relations de représentation autorisées pour les diagnostics infirmiers 5
3.4 Catégories d'entités de soins de santé relatives aux actions infirmières 7
3.5 Liste des relations de représentation autorisées pour les actions infirmières 7
4 Structures catégorielles: principes de conformité **8**
5 Structure catégorielle destinée à la représentation des diagnostics infirmiers **9**
6 Structure catégorielle destinée à la représentation des actions infirmières **10**
Annexe A (informative) **Résumé des modifications apportées à l'ISO 18104:2003** **11**
Annexe B (informative) **Le diagnostic infirmier et les actions infirmières en contexte** **18**
Annexe C (informative) **Notes d'orientation concernant l'utilisation des structures catégorielles** **25**
Bibliographie **29**

© ISO 2014 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires.

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 215, *Informatique de santé*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 18104:2003), qui a fait l'objet d'une révision technique. Pour l'historique des révisions et le résumé des modifications, se reporter à l'Introduction et à l'Annexe A.

© ISO 2014 – Tous droits réservés

Introduction

De nombreux facteurs interviennent en faveur de l'élaboration de systèmes terminologiques (également appelés «terminologies») infirmiers, dont notamment

— la description des soins infirmiers dans le but d'instruire et d'informer les étudiants,

— la représentation des concepts des soins infirmiers dans les systèmes informatisés et les communications, y compris les systèmes qui prennent en charge les communications des équipes pluridisciplinaires et les dossiers de santé personnels et

— l'analyse des données relatives à la contribution des soins infirmiers aux soins fournis au patient et aux résultats – à des fins d'amélioration de la qualité, de recherche, de gestion, de remboursement, de réglementation et autres.

Différentes terminologies permettent de représenter des concepts dans le domaine des soins de santé; certaines d'entre elles sont applicables au domaine infirmier. L'informatique de santé exige clairement le traitement de ces deux domaines, ainsi que l'interopérabilité des divers systèmes terminologiques informatisés infirmiers. Les terminologies infirmières, ou les parties des terminologies relatives aux soins de santé applicables aux soins infirmiers, incluent des représentations de concepts de diagnostics infirmiers et d'actions infirmières.

Un diagnostic infirmier est un commentaire accompagnant une constatation, une session ou une situation d'évaluation, ou toute autre question relative à la santé, afin d'indiquer que l'infirmière et, lorsque cela est possible, le sujet des soins les considèrent comme dignes d'intérêt. Les actions infirmières sont des actes qui sont accomplis par une infirmière ou sous la direction d'une infirmière, dans le but d'améliorer ou de maintenir, directement ou indirectement, l'état de santé d'une personne, d'un groupe ou d'une population, la portée exacte de ces actions étant délimitée dans chaque juridiction. L'Annexe B donne des précisions sur ces concepts et sur la portée de la pratique des soins infirmiers.

La première édition de la présente Norme internationale[1] s'intéressait aux structures conceptuelles sur lesquelles se fondent les terminologies infirmières pour permettre l'interopérabilité. Elle visait essentiellement à établir un modèle de terminologie de référence pour les soins infirmiers compatible avec les buts et les objectifs d'autres modèles de terminologie de santé spécifiques, dans le but de proposer un modèle de référence unifié pour le domaine de la santé. Cette vocation est toujours d'actualité dans la présente révision de la norme, le but étant de permettre la communication interdisciplinaire, dans les cas où des dossiers partagés individuels, y compris des dossiers tenus par les patients, sont utilisés, par exemple.

Conformément aux règles de l'ISO, un examen de l'ISO 18104:2003 a été entrepris au cours de l'année 2008/2009; les comités membres, les organismes de soins infirmiers, les représentants de l'industrie et les experts nationaux ont alors formulé des commentaires. Outre l'évaluation de l'objectif, des groupes cibles, des définitions et des dispositions de la norme, cet examen s'est intéressé aux répercussions des Normes internationales applicables publiées depuis 2003. Les principales constatations/recommandations issues de cet examen sont les suivantes:

a) Au moins 11 pays membres et plusieurs organismes chargés de l'élaboration de la terminologie internationale utilisent la norme.

b) Il est recommandé de fonder toute révision sur une proposition de valeur bien construite, étayée par des éléments issus de l'examen. La Bibliographie propose des exemples publiés d'utilisations et de valeurs, liés aux emplois spécifiques indiqués à l'Article 1. Des éléments anecdotiques révèlent l'existence d'autres utilisations, notamment dans le cadre de la prise en charge de la conception de contenu terminologique dans les systèmes de dossiers informatisés.

c) Les références normatives et les définitions doivent être mises à jour. Il faut prendre en compte les autres travaux internationaux applicables, comme la famille des classifications internationales de l'Organisation Mondiale de la Santé (World Health Organisation Family of International Classifications, WHO-FIC) ou la classification internationale des interventions en santé (International Classification of Healthcare Interventions, ICHI)[2].

© ISO 2014 – Tous droits réservés

d) Un examen des Normes internationales applicables a confirmé que la dénomination de certaines catégories peut nécessiter d'être révisée et que certaines catégories auraient pu être désignées de manière plus appropriée comme des liens sémantiques.

e) Les réponses ont indiqué que la «dimension» et la «potentialité» du modèle de diagnostic, et la «cible» du modèle d'action n'ont pas été correctement appliquées par les différents utilisateurs et qu'elles nécessitent une étude plus approfondie.

f) Il est recommandé de s'intéresser à un modèle pour les résultats, et de faire en sorte que les annexes informatives expliquent la relation entre le modèle pour les diagnostics et le modèle pour les actions, ainsi que les points de convergence entre les modèles de terminologie et les modèles d'information.

g) De nombreux examinateurs ont recommandé que la norme soit étayée par des lignes directrices/exemples de mise en œuvre, et que le titre et le langage utilisés soient révisés afin d'en assurer une meilleure compréhension par les groupes cibles.

Cette deuxième édition traite de ces constatations et recommandations. Dans le corps de la norme, deux catégories redondantes ont été retirées (*dimension* et *destinataire des soins*), et des modifications ont été apportées afin de corriger les erreurs, de clarifier le sens et de mettre à jour les définitions. L'Annexe A résume ces modifications. La norme définit la structure des expressions terminologiques relatives aux diagnostics infirmiers et aux actions infirmières; le sens professionnel de ces représentations et leur relation avec les autres composants du dossier sont abordés dans l'Annexe B, avec les points de convergence entre les modèles de terminologie et les modèles d'information. L'Annexe C propose une description informative des structures catégorielles et de leur mise en œuvre.

 © ISO 2014 – Tous droits réservés

Informatique de santé — Structures catégorielles destinées à la représentation des diagnostics infirmiers et des actions infirmières dans les systèmes terminologiques

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les caractères de deux structures catégorielles, l'objectif général étant de permettre l'interopérabilité dans l'échange d'informations significatives entre les systèmes d'information en ce qui concerne les diagnostics infirmiers et les actions infirmières. Les structures catégorielles relatives aux diagnostics infirmiers et aux actions infirmières permettent l'interopérabilité en proposant des cadres communs avec lesquels

a) analyser les caractéristiques des différentes terminologies, y compris celles des autres disciplines du domaine des soins de santé, et établir la nature de la relation qui les unit[3]–[8],

b) élaborer des terminologies permettant de représenter les diagnostics infirmiers et les actions infirmières[9]–[12],

c) élaborer des terminologies à même d'être liées les unes aux autres[3] [8] [13] et

d) établir les relations entre les modèles de terminologie, les modèles d'information et les ontologies dans le domaine infirmier[14]–[16].

Les premiers éléments montrent que les structures catégorielles peuvent servir de cadre à l'analyse de la pratique des soins infirmiers[17] et à l'élaboration du contenu infirmier des systèmes de dossiers informatisés[18] [19].

La présente Norme internationale s'applique aux groupes d'utilisateurs suivants:

— personnes chargées de l'élaboration de terminologies qui incluent les concepts de diagnostics infirmiers et d'actions infirmières;

— personnes chargées de l'élaboration de structures catégorielles et de terminologies pour d'autres domaines des soins de santé, afin de permettre l'explication de toute relation avec les concepts des soins infirmiers et la détermination des parties communes aux deux domaines;

— personnes chargées de l'élaboration de modèles pour les systèmes de gestion de l'information médicale tels que les dossiers de santé informatisés et les systèmes d'aide à la décision, afin de décrire le contenu attendu des domaines de valeur terminologique pour les attributs particuliers et les éléments de données dans les modèles d'information;

— personnes chargées de l'élaboration de systèmes d'information qui exigent un système explicite de concepts pour leur organisation interne, la gestion d'entrepôts de données ou les services associés aux logiciels des couches intermédiaires;

— développeurs de logiciels de traitement du langage naturel, afin de faciliter l'harmonisation de leurs sorties avec les systèmes de codage.

La présente Norme internationale n'est pas destinée à être utilisée par les infirmières cliniciennes dépourvues de compétences dans le domaine de l'informatique de santé. Toutefois, l'Annexe C propose une introduction aux structures catégorielles, qui aide les personnes dépourvues de compétences dans

© ISO 2014 – Tous droits réservés